

Auparavant, vers 10 heures, le Saint-Père a reçu en audience particulière S. Em. le cardinal Ferrata, puis S. Em. le cardinal Gotti, enfin S. Em. le cardinal Ledochowski et l'auditeur de Sa Sainteté Mgr Lugari, promoteur de la foi.

A la suite de ces audiences, le Pape s'est rendu vers 11 heures, dans la première salle de son appartement.

S'étant assis sur le trône qui s'y trouve, il a admis en sa présence les personnages qui devaient assister à la lecture du décret. C'étaient d'abord LL. EE. le cardinal Ferrata, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et le cardinal Ledochowski, ponent de la cause du vénérable. Le cardinal Gotti, se trouvant au Vatican ce matin-là, s'est joint à eux.

Les cardinaux s'assirent aux côtés du Saint-Père. Autour d'eux, se rangea la cour pontificale : Mgr Bisleti, maître de chambre, et Mgr Constantini, aumônier secret ; Mgr Misciatelli et Mgr Scapineli, camériers participants ; enfin, Mgr Pifféri, sacriste de Sa Sainteté.

En l'absence du préfet des cérémonies, Mgr Marzolini faisait office de cérémoniaire.

A la gauche du Saint-Père se tenaient debout les prélats de la Congrégation des Rites : Mgr Panici, Mgr di Fava, substitut de la Congrégation ; Mgr Lugari et Mgr Varde, sous-promoteur de la foi.

Vis-à-vis du Pape avait pris place le T. R. P. général des Jésuites, le postulateur de la cause R. P. Boccari, et le R. P. assistant pour la France.